



Séance du 19 décembre 2018.

Présents : *Mmes et MM. DERMAGNE Pierre-Yves, Bourgmestre-Président ; MULLENS Corine, LEJEUNE Jean-Pol, DEFAUX Julien, HERMAN Yvon et DAVIN Christophe, Echevins ; BELLOT François, Echevin empêché ; MERTZ Louise, BECHET Carine, LAVIS Thierry, BILLIET Léonard, LIBOTTE Laurent, ZABUS Arthur, DE MEESTER Etienne, MANIQUET Albert, ANTOINE Jean-Yves, de BRABANT Martin, MOMMAERTS-HERMAN Julie, LEBEAU Françoise, DELMAIL Lévi et CONVIÉ Bernard, Conseillers communaux ; PIRSON Luc, Directeur général.*

Excusés : *Mmes et M. de BARQUIN-DEGEIMBRE Françoise et LUPCIN Gérard, Conseillers communaux. BARTHELEMY-REANULT Isabelle, Présidente du C.P.A.S.*

Délibération n° 225/2018.

DÉCLARATIONS INDIVIDUELLES ET FACULTATIVES D'APPARENTEMENT OU DE REGROUPEMENT DES CONSEILLERS COMMUNAUX.

Le Conseil communal ;

Considérant qu'il convient d'acter les déclarations individuelles d'apparement ou de regroupement ;
Considérant en effet que cette notion est essentielle pour la désignation des administrateurs dans les asbl pluricommunales (article L1234-2, §1^{er} du C.D.L.D.) et dans les intercommunales (article L1513-15, §3 du C.D.L.D.), ainsi que des représentants communaux dans le Comité de gestion des Associations de projet (article L1522-4 du C.D.L.D.) ;

Vu les déclarations individuelles d'apparement remises par les membres du Conseil communal installés le 03 décembre 2018 ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

PREND ACTE des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement des Conseillers communaux, à savoir :

Ordre de préséance	Nom	Prénom	Liste	Apparement/Regroupement
1	BELLOT	François	CAP 2030 - IC	MR
2	HERMAN	Yvon	CAP 2030 - IC	PS
3	BILLIET	Léonard	CAP 2030 - IC	MR
4	DEFAUX	Julien	CAP 2030 - IC	MR
5	LAVIS	Thierry	UCPR	CDH
6	LIBOTTE	Laurent	UCPR	CDH

VILLE DE ROCHEFORT

**PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT**

Extrait du Registre aux délibérations du CONSEIL COMMUNAL
--

Séance publique

Séance du 19 décembre 2018.

Délibération n° 225/2018 (suite 2).

7	MANIQUET	Albert	UCPR	CDH
8	DERMAGNE	Pierre-Yves	CAP 2030 - IC	PS
9	MULLENS	Corine	CAP 2030 - IC	MR
10	DAVIN	Christophe	CAP 2030 - IC	PS
11	LEJEUNE	Jean-Pol	CAP 2030 - IC	MR
12	BECHET	Carine	CAP 2030 - IC	PS
13	ANTOINE	Jean-Yves	CAP 2030 - IC	PS
14	de BRABANT	Martin	CAP 2030 - IC	MR
15	LEBEAU	Françoise	ECOLO	ECOLO
16	MERTZ	Louise	CAP 2030 - IC	PS
17	ZABUS	Arthur	CAP 2030 - IC	PS
18	de BARQUIN-DEGEIMBRE	Françoise	CAP 2030 - IC	MR
19	DE MEESTER	Etienne	UCPR	/
20	LUPCIN	Gérard	CAP 2030 - IC	MR
21	MOMMAERTS-HERMAN	Julie	CAP 2030 - IC	MR
22	DELMAIL	Lévi	CAP 2030 - IC	MR
23	CONVIÉ	Bernard	ECOLO	ECOLO

Les déclarations d'apparement ou de regroupement seront publiées sur le site internet de la Ville ;
Expédition de la présente délibération sera transmise aux Intercommunales et aux ASBL
pluricommunales dont la Ville fait partie.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

Le Président,
(s) P.-Y. DERMAGNE.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 20 décembre 2018.

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

Le Bourgmestre,
(s) P.-Y. DERMAGNE.